

COMPTE RENDU

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2019 A 20H30

Date de convocation : 11 septembre 2019

Date d'affichage : 11 septembre 2019

Nombre de conseillers : en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, le 16 septembre 2019 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DESHAYES.

Etaient présents : Jean-Pierre DESHAYES ; Maire, Jean-Paul PERRIER, Florence GELOIN, Denis TALIGOT ; Adjoints, Franck BRYON, Guillaume LALOE, David GILBERT, Loic CARRE, Pierrick BARON, Christèle HARDY, Isabelle JEHAN, Conseillers.

Etait absente excusée : Delphine MARTIN a donné son pouvoir à Florence GELOIN

Etait absent non-excuse : Yvan ROGER

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

Pierrick BARON est arrivé à 20h46.

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 5 septembre 2019.

Finances

1/ Devis

Marchés Publics

2/ Marché Salle des fêtes Lancelot

- Avenants au marché

3/ Marché restauration des charpentes et des couvertures de l'église

- Avenants au marché

Administration générale

4/ Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires

Questions diverses

.....

- Désignation du secrétaire de séance
- Lecture des pouvoirs : NEANT
- **Ajout de points à l'ordre de jour** : Modification statutaire Fougères Agglomération, Déclaration d'intention d'aliéner, servitude de passage

- Monsieur Le Maire soumet le compte-rendu de la séance du 5 septembre 2019.
Le compte-rendu est **adopté à l'unanimité des présents**.

FINANCES

1/ DEVIS

Sarl Brault Jacques

- Devis de remplacement de radiateurs de la mairie avec fiche technique : **3 335.40 € TTC**

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-**ACCEPTÉ** le devis de l'Ets Brault 12, bis rue du vendelais 35 133 LUITRE pour la somme de 3 335.40 € TTC.

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

MARCHES PUBLICS

2/ MARCHÉ SALLE DES FÊTES LANCELOT

AVENANT N°3 ETS BELLOIR LOT N°9

Le conseil,

APRÈS avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de les délibérations du conseil municipal n° 94/2018 du 22 novembre 2018 et n°10/2019 du 26 février 2019 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de « divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot ».

VU la délibération n°60/2014 du conseil municipal du 22 mai 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- de **CONCLURE** l'avenant d'augmentation n°1, ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot de la Selle-en-Luitré :

. Lot n°9 Carrelage / Faiences

Attributaire: Ets Belloir 36 bd Jean Jaurès 35 300 Fougères

Marché initial du 11 mars 2019. - montant : **26 576.51 € HT**

Avenant n°1 – montant + 1 092.14 € HT

Avenant n°2 – montant + 3 698.19 € HT

Nouveau montant du marché : 31 366.84 € HT

Objet :

- Réalisation d'une terrasse sur coursive

- d'AUTORISER le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

AVENANT DE PROLONGATION DE DELAI

Objet du Marché : Divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle des fêtes Lancelot

Objet de l'Avenant : Prolongation de délai

Maître d'œuvre : Perception d'Intérieur - Mme Meur- 7, rue du général 35 140 St Georges de Chesné

Un avenant de prolongation de délai indiquant la nouvelle date de fin de travaux du 30 novembre 2019 va être produit auprès de chaque entreprise retenue dans le cadre du Marché nommé ci-dessus.

MOTIF DU DEPASSEMENT DE DELAI : Rencontre de difficultés imprévues au cours du chantier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
-**AUTORISE** la prolongation du délai du marché jusqu'au 30 novembre 2019.

Subvention supplémentaire dans le cadre du marché de la salle des fêtes :

Sur la partie isolation, la collectivité pourra prétendre à une valorisation des certificats d'économie d'énergie en partenariat avec le Pays de Fougères, Marches de Bretagne. Le montant n'est pas connu à ce jour.

3/ MARCHÉ RESTAURATION DES CHARPENTES ET DES COUVERTURES DE L'EGLISE

AVENANT N°02 sur le lot n°03 Couverture, Zinguerie

Le conseil,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

VU décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de les délibérations du conseil municipal n° 83/2017 du 14 décembre 2018 et n°29/2018 du 16 avril 2018 relatives à l'approbation de l'avant-projet détaillé de l'opération de réhabilitation de l'ancien restaurant en logement.

VU la délibération n°60/2014 du conseil municipal du 22 mai 2014 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2019 de la commune,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents :

- de **CONCLURE** l'avenant d'augmentation n°1, ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de restauration des couvertures et des charpentes de l'église de la Selle-en-Luitré :

. Lot n°3 Couverture Zinguerie

Attributaire: Hériau, Les Lacs, 35 500 Cornillé

Marché initial du 15 novembre 2018. - montant : **114 778.98 € HT**

Avenant n°1 - Prolongation de délai

Avenant n° 2 - montant 4 304.52 € HT

Nouveau montant du marché : 119 083.50 € HT

Objet : Redressement de pignons pour mise en cohérence avec la nouvelle toiture

- **d'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

ADMINISTRATION GENERALE

4/ ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a, par délibération n°6/2019 du 29 janvier 2019, mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, des décrets n°85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion et décret n°98-111 du 27 février 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

M. le Maire expose que le Centre de gestion d'Ille et Vilaine a communiqué à la commune les résultats la concernant le 3 septembre dernier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Décide à l'unanimité :

↳ d'accepter la proposition suivante :

Durée des contrats : 4 ans (date d'effet 1^{er} janvier 2020) avec un engagement de taux ferme sur 2 ans

❖ **Contrat CNRACL** : agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la C.N.RA.C.L.

• *Tous risques* : décès, accidents de service, maladie imputable au service, longue maladie/longue durée, maladie ordinaire (franchise 15 jours fermes par arrêt), disponibilité d'office pour maladie, temps partiel thérapeutique, maternité, adoption, paternité.

• *Conditions* : taux 5,20 % de la base d'assurance (traitement indiciaire brut annuel, nouvelle bonification indiciaire, supplément familial de traitement et 40 % des charges patronales), frais de gestion pour le CDG 35 : 0,30 % de la masse salariale (**en 2018 : 129 490.40 x 0.30%= 388.47 euros**)

• *Nombre d'agents* : 4

↳ d'autoriser M. le Maire à signer les contrats en résultant.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Modification statutaire Fougères Agglomération

Des modifications statutaires sont proposées pour tenir compte de la création de deux communes nouvelles Luitré-Dompierre et Rives-du-Couesnon intervenues dans le périmètre communautaire en 2019.

Vu les articles L2113-5 II, L5211-20, L5211-5-1, et L5211-6-2 3° du code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 6 et 16 décembre 2016 portant création de Fougères Agglomération ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 23 janvier 2017, 7 février 2018, 30 mars 2018, et 1^{er} avril 2019 portant modifications des statuts de Fougères Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2018 portant création de la commune nouvelle Luitré-Dompierre en lieu et place des communes de Luitré et Dompierre-du-Chemin ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 17 octobre et 15 novembre 2018 portant création de la commune nouvelle Rives-du-Couesnon en lieu et place des communes de Saint-Georges-de-Chesné, Saint-Jean-sur-Couesnon, Saint-Marc-sur-Couesnon, et Vendel ;

Vu l'avis du Bureau en date du 26 août 2019 ;

Il est proposé au Conseil Municipal:

- **DE VALIDER la nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts comme suit :**

La communauté d'agglomération « Fougères Agglomération » est composée des communes suivantes :

La Bazouge-du-Désert, Beaucé, Billé, La Chapelle-Janson, La Chapelle-Saint-Aubert, Combourtillé, Le Ferré, Fleurigné, Fougères, Javené, Laignelet, Landéan, Lécousse, Le Loroux, Louvigné-du-Désert, Luitré-Dompierre, Mellé, Monthault, Parcé, Parigné, Poilley, Rives-du-Couesnon, Romagné, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Georges-de-Reintembault, Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Sauveur-des-Landes, La-Selle-en-Luitré, Villamée.

- **DE VALIDER à l'article 13 les nouvelles rédactions jointes en annexe remplaçant les anciennes appellations par les nouvelles dénominations.**
- **D'ACTER à l'article 14 dans la composition du conseil communautaire que les communes nouvelles détiennent un nombre de sièges égal à la somme des sièges détenus précédemment et ce jusqu' au prochain renouvellement général des conseils municipaux. Soit 2 sièges pour Luitré-Dompierre et 4 sièges pour Rives-du-Couesnon.**
- **DE DEMANDER la suppression des articles 6 à 12 de l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2019, devenus obsolètes ;**
- **D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.**

Annexe
Modifications statutaires - Compétences **Article 13**

- **Les voies communales dont la fonction de liaison entre les communes de la communauté est réelle et significative.**

Billé - Accès aux Landes de Jaunouse - 2,970 km

Javené - Accès à l'étang de Galaché et accès à la ZA de l'Aumaillerie - 1,670 km

Beaucé - VC n° 2 — liaison RD 17/Laignelet - 0,960 km

Laignelet - VC n° 1 — liaison RD 17 - 0,570 km

Romagné - VC n° 4 — liaison RD 112 - 2,000 km

Parigné - VC n° 1 — liaison Lécousse/Parigné - 4,050 km

La Selle-en-Luitré - VC n° 4 et VC n° 7 de la Garie à la Buffetière - 1,650 km

Parcé VC n° 3 — liaison RD 178 - 1,900 km

Luitré-Dompierre VC n° 1 — liaison RD 178 - 4,130 km

La Chapelle-Janson VC n° 1 — liaison Fleurigné - 0,700 km

Fleurigné - VC n° 1 — liaison La Chapelle-Janson - 0,830 km

Combourtillé - Liaison Landes de Jaunouse - 1,450 km

Lécousse - VC n° 5 - 0,801 km

Équipements culturels en pleine propriété

Médiathèques « La clairière » à Fougères, « les tournesols » à Beaucé, « la Licorne » à Landéan et celles de Lécousse, Billé, Combourtillé, Parigné, Saint-Sauveur-des-Landes

« Espace Aumaillerie » - centre polyvalent — à la Selle-en-Luitré

« La Granjagoul » Centre de valorisation du patrimoine oral à Parcé

Mine de Montbelleux à Luitré-Dompierre

Équipements culturels mis à disposition en quasi-propriété

Archives historiques conservées à la médiathèque « La clairière »

Centre Culturel communautaire Juliette Drouet à Fougères

Théâtre communautaire Victor Hugo

Médiathèques communautaires de Luitré-Dompierre (2 établissements), Laignelet, Javené, Fleurigné, Romagné, Parcé, Le Loroux

Conservatoire communautaire à rayonnement intercommunal « René Guizien » à Fougères

École d'Arts Plastiques communautaire à Fougères

Galerie d'art « Albert Bourgeois » à Fougères

➤ Petite enfance

Gestion directe ou déléguée d'un établissement d'accueil du jeune enfant (micro-crèche maximum 10 berceaux) au profit des habitants des communes de Rives-du-Couesnon, La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, et Saint-Ouen-des-Alleux ;

Gestion d'un relais intercommunal pour les assistantes maternelles sur les communes de Rives-du-Couesnon, La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, et Saint-Ouen-des-Alleux ;

➤ Enfance — jeunesse

Gestion directe ou déléguée des accueils de loisirs sans hébergement sur les communes de Rives-du-Couesnon (2 établissements) et Saint-Ouen-des-Alleux ;

Gestion directe ou déléguée des accueils de loisirs sans hébergement sur les communes de Louvigné-du-Désert et de Saint-Georges-de-Reintembault pour les plus de 12 ans.

➤ Animation sportive en milieu associatif

Interventions auprès des associations sportives des communes de Saint-Georges-de-Reintembault, Louvigné-du-Désert, La Bazouge-du-désert, Le Ferré, Mellé, Monthault, Poilley, Villamée, Rives-du-Couesnon, La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Ouen-des-Alleux.

Soutien financier de l'office cantonal des sports de Louvigné-du-désert, de l'Office Cantonal d'Animations Sportives Fougères Nord, et de l'Association Sportive Cantonale Fougères Sud.

Déclaration d'intention d'aliéner

***Droit de préemption urbain – Vente B 0603/ le bourg superficie 00 ha 15 a 2 ca**

***Droit de préemption urbain – Vente B 0604 / Le bourg superficie 00 ha 00 a 16 ca**

M. le Maire fait part aux élus d'une déclaration d'intention d'aliéner sur les parcelles B 0603 et B 0604, concernant le bourg. Ces parcelles sont incluses dans le périmètre du droit de préemption urbain du Plan Local d'Urbanisme de la Selle-en-Luitré. Le notaire, en charge de l'affaire, sollicite donc la commune afin de connaître son intention quant à l'exercice de son droit de préemption.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus.

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Droits de passage Consorts Danion

Le titre de propriété du 1^{er} avril 1983 contenant vente par Monsieur Francis BEREL AU PROFIT de Monsieur Emile DANION, mentionnait la création d'une servitude de passage grevant la parcelle section B numéro 603 appartenant aujourd'hui aux Consorts DANION suite au décès de Monsieur Emile DANION.

Monsieur Le Maire sollicite le conseil municipal pour abandonner la servitude de passage, devenue sans effet du fait de la modification des lieux.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal :

-**ABANDONNE** la servitude de passage grevant la parcelle section B numéro 603 (propriétaire Consorts DANION) sur la commune de la Selle-en-Luitré.

-**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Réunion avec le SCOT** : Monsieur Le Maire a rencontré le syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères le 11 septembre dernier afin d'échanger sur les enjeux de la commune de la Selle-en-Luitré. Le 16 septembre dernier, un courrier a été adressé au Président du SCOT pour évoquer trois domaines particuliers qui toucheront la Selle-en-Luitré dans les décennies à venir
- ❖ **Réunions sur le programme local d'habitat sur la valorisation du patrimoine:** Mme Florence GELOIN a rendu compte sur ces deux sujets. Les comptes rendus détaillés se trouveront dans la pochette de chaque élu pour le conseil du mois d'octobre 2019.
- ❖ **RIPAM** : Un courrier sera adressé aux familles semaine 39 pour connaître leur positionnement sur la création d'un éventuel espace jeunesse pour 2020.
- ❖ **Vœux 2020** : Dimanche 12 Janvier 2020
- ❖ **Remerciements du stagiaire PREMICOL du 1 er semestre 2019 pour la gratification qui lui a été alloué.**

REGISTRE DES SIGNATURES

2019

N°	Date	Domaine	Objet
01	17/05/19	Ressources humaines	Convention de stage Juin 2019 de Pauline TOREL
02	21/05/19	Travaux Eglise	Devis travaux de maçonnerie suite travaux de dépose de la couverture de l'église, découverte d'une importante fissure au niveau du mur de séparation de la sacristie et du chœur
03	21/05/19	Marché Salle des fêtes	Assurances souscrites auprès de la SMACL
04	21/05/19	Marché Salle des fêtes	Devis Pelé pour portes sanitaires 644.83 € HT
05	27/05/19	Urbanisme	Autorisation travaux - salle Lancelot
06	25/05/19	Urbanisme	Permis - 9 Le Hameau du Coteau
07	03/06/19	Marché Salle des fêtes	Contrat assurance Dommages ouvrages
08	03/06/19	Marché Salle des fêtes	Contrat assurance Tous risques chantiers
09	04/06/19	Finances	Devis de remplacement d'une lampe d'un projecteur du terrain de foot Ets Joubin pour 2 970.00 € TTC
10	06/06/19	Finances	Devis embrayage motoculture Ets Bouvet Javené pour 662.86 € TTC
11	11/06/19	Urbanisme	Refus - Cub La Haute Cherinne
12	20/06/19	Finances	Groupe froid cave à vins Ets Missenard pour 927.40 € TTC
13	25/06/19	Dispositif Argent de Poche	Attestation de versement de Juliette TOREL et Ronan BRILLARD

14	25/06/19	Ressources humaines	Arrêté de prorogation de stage Kévin DELAUNAY
15	22/06/19	Etat-civil	Mariage CARRE/BLANCHARD
16	29/06/19	Etat-civil	Mariage MOREAU/LOUAISIL
17	06/07/19	Etat-civil	PACS GOUDAL/CHERBONNEL
18	05/07/19	Finances	Acte de vente n° 6 Le Bourg / propriété LEFEUVRE
19	09/07/19	Finances	Devis remplacement servomoteur La Selloise
20	09/07/19	Urbanisme	Refus – CUB La Boussardière
21	15/07/19	Urbanisme	CUa 6 Le Hameau du Coteau
22	17/07/19	Administration générale	Avenant n°1 Assurances Dommages aux biens (maison et garage situés au n°6 le bourg)
23	24/07/19	Finances	Devis climatiseur réfrigérateur
24	26/07/19	Finances	Devis plaques numérotation de la Poste pour 1 163.24 € TTC
25	31/07/19	Finances	Avenant Assurance Tous risques chantiers Eglise (gratuité)
26	01/08/19	Urbanisme	Convention avec Bretagne Habitation pour 12 mois Lotissement Le coteau de la rousselais
27	02/08/19	Finances	Devis climatiseur Missenard pour 1 053.64 € TTC
28	09/08/19	Finances	Scutum Incendie : Remplacements 4 extincteurs : 283.24 €
29	19/08/19	Finances	Location nacelle pour nettoyage vitres pour 299.68 € TTC Location nacelle pour pose illuminations de Noël pour 596.87 € TTC Location nacelle pour dépose illuminations de Noël pour 596.87 € TTC
30	27/08/19	Finances	Brosses décrottoirs pour le terrain de foot pour 118.80 € TTC
31	28/08/19	Finances	Accord entre la Mairie et le Football Club Sud Fougerais pour les missions prises en charge à compter du 01/09/2019
32	28/08/19	Finances	Convention d'entente intercommunale gestion des transports scolaires et activités annexes
33	03/09/19	Urbanisme	Conseil Départemental – Tacite rejet PC03532419002
34	07/09/19	Administration générale	Courrier Inao / Consultation publique Camembert de Normandie
34	10/09/19	Urbanisme	Delaunay Lionel – accord véranda
35	11/09/19	Urbanisme	Accord PC - 6 Le Hameau du Coteau
36	12/09/19	Urbanisme	Accord PC – 4 Le Couesnon
37	12/09/19	Finances	Sous-traitance HERIAU/BRETON

La séance s'est levée à 22h58

JP DESHAYES

JP PERRIER

F GELOIN

D TALIGOT

D MARTIN

D GILBERT

F BRYON

G LALOE

Y ROGER

L CARRE

C HARDY

P BARON

I JEHAN